

## **COMPTE RENDU DU CHS-CT DU 14-10-2014**

La situation dénoncée lors de nos différents boycotts n'a toujours pas évolué positivement pour les agents des Douanes et des Finances Publiques. Malgré cela, nous avons décidé de siéger, compte tenu des incidents récents à Albertville et Moutiers, comme nous l'avons fait suite à l'agression de notre collègue, Arnaud PISTOROZZI. Notre volonté est toujours de préserver l'intérêt des agents avant tout.

### **-1- Incendie du CFP d'Albertville**

A notre demande, le premier point de l'ordre du jour concernait l'incendie du CFP d'Albertville. Le Directeur nous a exposé les mesures prises afin d'assurer une reprise du travail dans les meilleures conditions de sécurité et de rapidité. Les différents intervenants (APAVE, pompiers, ISST (Inspecteur Santé et Sécurité au Travail)) ayant donné leur autorisation à la Direction, le travail a pu reprendre dès le lundi 6 octobre pour les collègues, et la réouverture au public a eu lieu le lendemain en présence du Préfet.

Les travaux de nettoyage et de sécurisation du bâtiment ont été pris en charge par la Direction Générale (45 000 €). Les opérations de reconstruction resteront à la charge du propriétaire, la mairie d'Albertville. L'incendie a touché principalement la trésorerie (13 agents) ; grâce à la bonne entente entre collègues, la trésorerie a été relogée dans les locaux de la brigade de vérification, elle-même dispersée sur plusieurs postes de travail disponibles et la salle de réunion.

La situation risque de durer au minimum 5 mois ; afin d'accompagner les collègues déplacés, le CHS-CT, se substituant à la Direction Générale, a financé l'achat de divers équipements, suite au recensement des besoins effectués par l'ISST. De plus, une délégation du CHS-CT accompagnera le médecin de prévention le mardi 28 octobre après-midi afin de rencontrer nos collègues.

### **-2- Approbation des PV des derniers CHS-CT**

Nous avons refusé de participer au vote des PV concernant les séances boycottées. Toutefois, nous avons contesté l'avis rendu par le CHS-CT du 25 avril 2014 sur la réorganisation des services de la DDFIP. En effet « en l'absence totale de membre du CHS-CT ayant voix délibérative, le CHS-CT peut siéger, mais en aucun cas, rendre un avis. »

### **-3- Médecine de prévention**

A l'occasion de la présentation de son rapport d'activité, le Dr BARDON, a rappelé son rôle auprès des agents, de la direction et des organisations syndicales. Elle a insisté notamment sur sa totale indépendance, son rôle de prévention (elle ne fait pas de médecine générale) ; en tout, elle gère 1061 agents du Ministère. Elle a souligné qu'au sein de la DDFIP, de nombreux agents étaient en grandes difficultés de santé.

Cette année, l'effort de l'Action Sociale a porté sur l'intégration des agents en situation de handicap, notamment par l'organisation d'une conférence (Appréhender le handicap au travail, comment mieux travailler ensemble). La première n'ayant pas rencontré le succès escompté, une deuxième est prévue le 25 novembre de 9 h à 12 h à la DDFIP. Nous vous invitons à y participer nombreux, cela peut être profitable à tous.

Nous nous félicitons de l'implication du Dr BARDON et nous nous efforcerons d'appliquer ses préconisations, dans la mesure de nos possibilités.

A propos de l'amiante, le Dr JOUFFREY, médecin coordonnateur régional, a rappelé les devoirs de l'Administration sur le suivi post professionnel des agents ayant été exposés. Elle a précisé qu'un certificat de présence peut être demandé par tout agent présent sur un site

amianté lors de travaux. Ce document permettra à l'agent de faire reconnaître sa maladie professionnelle, quelle que soit la date à laquelle elle survient. Les 3 sites concernés par la présence d'amiante sont : le CFP de Chambéry (avenue de Bassens), l'ancien Centre des Finances d'Albertville et la BSI de Montmélian.

#### **-4- Projet de réorganisation des secteurs d'assiette du CFP de St-Jean-de-Maurienne**

Nous avons porté à la connaissance de la direction une jurisprudence préconisant de « saisir le CHS-CT et de recueillir son avis **avant** de soumettre la mesure à l'approbation du CT ». L'Administration a reconnu que : « il y a une logique à saisir le CHS-CT avant le CTL pour des changements importants dans les conditions de travail. »

Nous estimons que les conditions de travail de nos collègues seront dégradées, c'est pourquoi nous avons voté contre ce projet, confirmant ainsi l'avis négatif du CTL.

#### **-5- Budget**

La répartition du budget a été décidée unilatéralement par l'Administration. Nous déplorons que des actions habituellement co-financées aient été mises à la charge exclusive du CHS-CT (exemple : réparation du mur du parking de St-Jean-de-Maurienne 15 338,40 €). L'Administration est revenue sur sa proposition faite lors du CHS-CT du 28 janvier 2014.

Plus d'un tiers du budget est consacré aux formations. Ces formations sont un droit, nous vous invitons à continuer à y participer massivement. N'hésitez pas à signaler à vos représentants tout refus abusif de votre chef de service.

#### **-6- Questions diverses**

A notre initiative, les points suivants ont été abordés :

- DUERP-PAP : pas de consultation des agents cette année, des groupes de travail se réuniront prochainement dans chaque direction
- Sécurité incendie : nous avons souligné notre indignation à la lecture de la phrase suivante figurant dans le compte rendu d'un conseil des Douanes : « l'évacuation des personnes et la protection des locaux (souligné) sont d'égale importance ». Le Président nous a répondu, que, bien que la phrase ait été sortie de son contexte, la sécurité des agents primait sur tout le reste.
- 2 fiches de signalement concernant le même service nous ont alertés. La direction des Douanes semble avoir pris la mesure de la situation et s'est engagée à nous faire un état des lieux des difficultés de ce service. Nous sommes dans l'attente de ce document, pour accompagner les mesures qui s'imposeraient.
- BSI de Grenoble : un dysfonctionnement a été signalé dans le réseau d'alerte gendarmerie-police-douane ; le directeur des Douanes s'est engagé à résoudre le problème.
- Suites données à l'agression de notre collègue : un point a été fait sur les actions entreprises. M. BERTHON rappellera au chef de service la nécessité à minima d'une réunion mensuelle avec l'ensemble des agents du service.
- Nous avons déploré qu'une grande partie des préconisations faites suite à la visite du CHS-CT au CFP de St-Jean-de-Maurienne n'ait pas été suivie d'effet, notamment pour les stores.
- Des odeurs persistantes ont été signalées au 2ème étage du CFP de Chambéry, avenue de Bassens. M. Favard, ISST, nous a signalé avoir relevé ce problème lors de sa visite du site et son rapport, en cours de rédaction, comprendra des préconisations pour résoudre le problème.